

**ASSOCIATION  
RENCONTRE ET AMITIÉ D'ICI ET D'AILLEURS  
34 A Avenue Jean-Baptiste Dumas  
30100 ALES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2019**

Aux membres,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **RENCONTRE ET AMITIÉ D'ICI ET D'AILLEURS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Principe de continuité de l'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des informations fournies dans les notes annexes.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association sur la base des informations disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

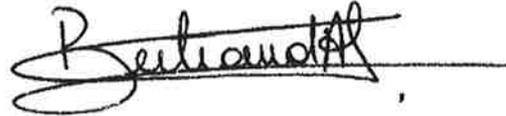
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 26 Juin 2020

**SARL SENSEA AUDIT**

**Représentée par Anne-Laure BERTRAND**

*Commissaire aux comptes signataire*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bertrand', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

## Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 800,00	1 458,00	342,00	702,00
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.	22 526,53	7 655,18	14 871,35	11 146,06	
Autres immobilisations corporelles	50 993,60	50 563,42	430,18	2 749,18	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	49,00		49,00	49,00	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>75 369,13</b>	<b>59 676,60</b>	<b>15 692,53</b>	<b>14 646,24</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				3 001,76	
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 591,00	2 755,94	(1 164,94)	(242,00)	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	43 069,97		43 069,97	39 277,73	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	95 357,86		95 357,86	103 848,09	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	1 967,37		1 967,37	877,92
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>141 986,20</b>	<b>2 755,94</b>	<b>139 230,26</b>	<b>146 763,50</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL ACTIF (I à V)</b>		<b>217 355,33</b>	<b>62 432,54</b>	<b>154 922,79</b>	<b>161 409,74</b>
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				49,00	49,00
(3) dont à plus d'un an					

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
D'ICI ET D'AILLEURS  
34 A av. J. Baptiste Dumas  
30100 ALES  
Siret 381 568 492 00056



## Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	106 418,42	106 418,42
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	(1 106,24)	16 327,08	
Report à nouveau			
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>2 561,50</b>	<b>(17 433,32)</b>	
<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>107 873,68</b>	<b>105 312,18</b>	
Fonds propres consommables		65,82	
Subventions d'investissement		6 451,40	
Provisions réglementées	6 451,40	6 451,40	
<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>6 451,40</b>	<b>6 517,22</b>	
<b>Total des fonds propres</b>	<b>114 325,08</b>	<b>111 829,40</b>	
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	435,19	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 052,03	16 918,27
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	7 886,18	20 454,11
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 924,59	2 688,81	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	7 299,72	9 519,15	
<b>Total des dettes</b>	<b>40 597,71</b>	<b>49 580,34</b>	
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>154 922,79</b>	<b>161 409,74</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		2 561,50	(17 433,32)
(1) Dont à moins d'un an		40 597,71	49 580,34
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		435,19	

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
 D'ICI ET D'AILLEURS  
 34 A av. J. Baptiste Dumas  
 30100 ALES  
 Siret 381 568 492 00056



## Compte de Résultat 1/2

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	1 273,62	1 821,90
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	117 904,39	209 354,42
	dont parrainages	47 805,84	43 267,73
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	163 662,95	162 186,40
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	130,00	400,00
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	247,71	3 132,28
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	47 897,77	54 499,41	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>331 116,44</b>	<b>431 394,41</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	8 379,62	9 830,29
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	146 509,60	227 902,52
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 560,80	12 469,43
	Salaires et traitements	130 970,00	151 940,01
	Charges sociales	30 209,82	41 313,95
	Dotation aux amortissements et dépréciations	5 496,56	3 820,67
	Dotation aux provisions	863,94	1 892,00
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	206,42	29,63	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>328 196,76</b>	<b>449 198,50</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 919,68</b>	<b>(17 804,09)</b>	

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
 D'ICI ET D'AILLEURS  
 34 A. av. J. Baptiste Dumas  
 30100 ALES  
 Siret 381 568 492 00056



## Compte de Résultat 2/2

		31/12/2019	31/12/2018
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 919,68</b>	<b>(17 804,09)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		39,20
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>			<b>39,20</b>
<b>CHARGES FINANCIERS</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>39,20</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>2 919,68</b>	<b>(17 764,89)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion		43,48
	Sur opérations en capital	65,82	288,09
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>65,82</b>	<b>331,57</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion	424,00	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>424,00</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(358,18)</b>	<b>331,57</b>
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>331 182,26</b>	<b>431 765,18</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>328 620,76</b>	<b>449 198,50</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>2 561,50</b>	<b>(17 433,32)</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>TOTAL</b>			
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>			

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
ICI ET D'AILLEURS  
34 A av. J. Baptiste Dumas  
30100 ALES  
Siret 351 568 492 00056



## Etats financiers au 31/12/2019

# ANNEXE

~~ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE~~  
~~D'ICI ET D'AILLEURS~~  
34 A. av. J. Baptiste Dumas  
30100 ALES  
Siret 381 568 492 00056



## Règles et Méthodes Comptables

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2019**, dont le total est de **154 923** euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affichant un total de produits de **331 182** euros et un total **charges** de **328 621** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **2 562** euros.

L'exercice considéré a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2019** au **31/12/2019**.

les comptes annuels ont été arrêtés le 25 juin 2020 par le Conseil d'Administration.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999,
- La loi n°83-353 du 30 Avril 1983,
- Le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983,
- Les règlements comptables suivants :
  - N° 1999-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
  - N° 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
  - N° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
  - N° 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
  - N° 2014-03 du 5 juin 2014 Relatif au plan comptable général homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014, complété par le règlement de l'ANC
  - 2015-06 du 23 Novembre 2015, ainsi que le règlement ANC 2016-07 du 04 Novembre 2016, relatifs au plan comptable général.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
D'ICI ET D'AILLEURS  
34 A av. J. Baptiste Dumas  
30100 ALES



# Règles et Méthodes Comptables

## Principe de Continuité de l'exploitation

La continuité d'exploitation qui sous-tend l'établissement des comptes de l'exercice 2019 est conditionnée par le maintien des engagements financiers de l'ensemble des partenaires de l'association, notamment le renouvellement des subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourraient s'avérer inappropriée si ces subventions n'étaient pas reconduites.

## Faits Caractéristiques de l'exercice

L'association a subi au cours de l'exercice une vérification de l'application des législations de sécurité sociale d'assurance chômage et de garantie des salaires pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

La vérification a entraîné un rappel de cotisations et contributions de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS d'un montant total de 367,00 euros.

## Evénements postérieurs à la clôture

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de coronavirus COVID-19 était une pandémie en reconnaissance de sa propagation rapide à travers le monde, avec plus de 150 pays touchés.

Face à cette crise, il a été décidé par le Gouvernement Français un confinement strict en France et ce à compter du 13 mars 2020.

Du fait des incertitudes sur la maladie et son caractère encore isolé à la fin 2019, cette épidémie est considérée comme un événement non lié à des conditions existant à la date de clôture 2019.

Ainsi, il n'y a pas d'incidence sur le bilan et le compte de résultat établis au 31 décembre 2019.

A la date d'établissement des comptes au 31 décembre 2019, l'Association RENCONTRE ET AMITIÉS D'ICI ET D'AILLEURS est en cours de chiffrage de l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'application de l'état d'urgence sanitaire instauré par le gouvernement français et les mesures de confinement prises à partir du 17 mars 2020 impactent les activités de l'association Rencontres et Amitié et un plan d'action a été mis en place en cette circonstance pour garantir la sécurité des salariés tout en continuant la mission confiée à l'association.



ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE

D'ICI ET D'AILLEURS

3-1 Av. J. Baptiste Dumas

30100 ALES

Siret 381 568 492 00056

# Règles et Méthodes Comptables

La poursuite des activités pendant les douze prochains mois a été appréciée sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes, y compris les effets de la crise liée au COVID 19.

La continuité d'exploitation de l'association est assurée par le soutien de ses financeurs, et notamment l'engagement pris par ces derniers de maintenir le versement des subventions.

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019, l'Association RENCONTRE ET AMITIÉS D'ICI ET D'AILLEURS estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

## Evaluation des actifs

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

## Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- Leur prix d'achat (*y compris taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement*).
- Des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les coûts des emprunts sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'est pas prise en compte dans la base amortissable des éléments d'actifs.

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les actifs ont été évalués à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à disposition.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :



ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE

D'ICI ET D'AILLEURS

24 Av. J. Baptiste Dumas

30100 ALES

Siret 381 568 492 00056

## Règles et Méthodes Comptables

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 50 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement sont placées sur un support sécurisé livret associatif.

### Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite, ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.



ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE

D'ICI ET D'AILLEURS

34 A av. J. Baptiste Dumas

30100 ALES

Siret 381 568 492 00056

## Règles et Méthodes Comptables

Le montant des engagements de retraite est non significatif du fait de l'âge des salariés et de leur ancienneté au sein de l'association .

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

### Fonds dédiés

l'association n'a pas mis en reserve de fonds dédiés à la clôture de l'exercice,  
elle n'a pas utilisés de fonds dédiés antérieurs au cours de l'exercice.

### Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas de changements de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changements de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
D'ICI ET D'AILLEURS  
34 A. av. J. Baptiste Dumas  
30100 ALES  
Siret 381 568 492 00056



ANNEXE - Elément supplémentaire

## Annexe libre

### - Résultat analytique par section -

dans un souci de transparence financière vis-à-vis de ses financeurs, l'association tient une comptabilité analytique par secteur d'activité.

au titre de l'année 2019, le résultat analytique par section a été le suivant :

	2019	2018
CLAS	2 521	-6 192
Couleur Cévennes	-4 651	7 924
EFQ - Ecole	-303	2 066
Famille-Quartier		
Espace adultes	772	-327
Festival	-6 723	-15 995
Action Jeunesse - 6/17 ans	6 138	-3 737
Piscine de Cauvel	5 405	4 856
action prés St Jean		0
REAAP	-2 141	1 235
Vivre ensemble	1 680	-5 917
action VVV	-135	-1 346
Résultat association	<b>2 563</b>	<b>-17 433</b>

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
 D'ICI ET D'AILLEURS  
 34 Av. J. Baptiste Dumas  
 30100 ALES  
 Siret 381 568 492 00056



# Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	1 800,00					1 800,00
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 800,00</b>					<b>1 800,00</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	15 983,68		6 542,85			22 526,53
Instal., agencement, aménagement divers	4 936,18					4 936,18
Matériel de transport	26 831,18					26 831,18
Matériel de bureau, informatique et mobilier	19 226,24					19 226,24
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>66 977,28</b>		<b>6 542,85</b>			<b>73 520,13</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>						
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	49,00					49,00
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>49,00</b>					<b>49,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>68 826,28</b>		<b>6 542,85</b>			<b>75 369,13</b>

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
D'ICI ET D'AILLEURS  
34 A av. J. Baptiste Dumas  
30100 ALES  
Siret 381 568 492 00056



## Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Autres	1 098,00	360,00	1 458,00
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 098,00</b>	<b>360,00</b>	<b>1 458,00</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 837,62	2 817,56	7 655,18
	Autres instal., agencement, aménagement divers	5 668,18	732,00	6 400,18
	Matériel de transport	23 709,00	1 228,00	24 937,00
	Matériel de bureau, mobilier	18 867,24	359,00	19 226,24
	Emballages récupérables et divers			
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>53 082,04</b>	<b>5 136,56</b>	<b>58 218,60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>54 180,04</b>	<b>5 496,56</b>	<b>59 676,60</b>	

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
 D'ICI ET D'AILLEURS  
 34 A av. J. Baptiste Dumas  
 30100 ALES  
 Siret 381 568 492 00056



# Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019	
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	6 451,40			6 451,40
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	<b>6 451,40</b>			<b>6 451,40</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	1 892,00	863,94		2 755,94
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>1 892,00</b>	<b>863,94</b>		<b>2 755,94</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 343,40</b>	<b>863,94</b>		<b>9 207,34</b>	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		863,94			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE

D'ICI ET D'AILLEURS

34 A av. J. Baptiste Dumas

30100 ALES

Siret 381 568 492 00056



## Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	49,00	49,00	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	1 591,00	1 591,00	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 586,46	1 586,46	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	33 747,55	33 747,55	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	7 735,96	7 735,96		
Charges constatées d'avance	1 967,37	1 967,37		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>46 677,34</b>	<b>46 677,34</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	435,19	435,19		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	17 052,03	17 052,03		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	4 871,94	4 871,94		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 014,24	3 014,24		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées					
Autres dettes	7 924,59	7 924,59			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	7 299,72	7 299,72			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>40 597,71</b>	<b>40 597,71</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
 D'ICI ET D'AILLEURS  
 34 A av. d. Baptiste Dumas  
 30100 ALES  
 Siret 381 568 492 00056



## Variation des Fonds Dédiés

	Fds dédiés clôture 31/12/2018	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2019	
			Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>							

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
ICI ET D AILLEURS  
3-4 Av. J. Baptiste Dumas  
30100 ALES  
Siret 381 568 492 00056



## Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2018	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2019
Fonds propres sans droit de reprise	106 418,42				106 418,42
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves	16 327,08	1 110,70		18 544,02	(1 106,24)
Report à nouveau		(18 544,02)	18 544,02		
Excédent ou déficit de l'exercice	(17 433,32)	17 433,32	2 561,50		2 561,50
<b>Situation nette</b>	<b>105 312,18</b>		<b>21 105,52</b>	<b>18 544,02</b>	<b>107 873,68</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	65,82		(65,82)		
Provisions réglementées	6 451,40				6 451,40
<b>TOTAL</b>	<b>111 829,40</b>		<b>21 039,70</b>	<b>18 544,02</b>	<b>114 325,08</b>

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
D'ICI ET D'AILLEURS  
34 A av. J. Baptiste Dumas  
30100 ALES  
Siret 381 568 492 00056



ANNEXE - Elément 6.12

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>1 967,37</b>
Licences football et basket saison 2019/2020		1 967,37	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>1 967,37</b>

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
 D'ICI ET D'AILLEURS  
 34 A av. J. Baptiste Dumás  
 30100 ALES  
 Siret 381 568 492 00056



## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>7 299,72</b>
Subvention Fondation de France (Basket) 1600€		7 299,72	
Subvention CD Clas 1796€			
Cotisations d 'adhérents : 662€			
Participations Action CLAS : 108€			
Participations Sportives Football : 1733€			
Participations Sportives Basket : 1400€			
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>7 299,72</b>

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
 D'ICI ET D'AILLEURS  
 34 A av. J. Baptiste Dumas  
 30100 ALES  
 Siret 381 568 492 00056



ANNEXE - Elément 12

## Rémunérations des Dirigeants

31/12/2019

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Eléments 13

## Effectif moyen

		31/12/2019	Interne	Externe
<b>EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE</b>	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés		5,00	
	Ouvriers			
	<b>TOTAL</b>		<b>5,00</b>	

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
 ICI ET D'AILLEURS  
 34 A. av. J. Baptiste Dumas  
 30100 ALES  
 Siret 381 568 492 00056



# Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Commissaire aux comptes titulaire				31/12/2019	31/12/2018	%	%
	31/12/2019	31/12/2018	%	%				
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	2 964,00	2 904,00	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>2 964,00</b>	<b>2 904,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>				
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
<b>Sous-total</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>2 964,00</b>	<b>2 904,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>				

ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIE  
 D'ICI ET D'AILLEURS  
 34 A av. J. Baptiste Dumas  
 30100 ALES  
 Siret 381 568 492 00056





**ASSOCIATION**  
**RENCONTRE ET AMITIÉ D'ICI ET D'AILLEURS**  
34 A Avenue Jean-Baptiste Dumas  
30100 ALES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R 314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce et en vertu de l'article L.314-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé :

- Rémunération Brute annuelle, Madame DJENIDI IMEN au titre de son emploi en tant qu'aide animatrice, fille de Monsieur DJENIDI Abdelkrim, président de l'Association : 266,20 €.

**CONVENTION DEJA APPROUVEE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

En vertu de l'article L 314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours au cours de l'exercice écoulé :

- Rémunération Brute annuelle, Monsieur BOUMARCID FOUAD, en qualité de coordinateur / chef de projet : 26.738,84 €.

Fait à Montpellier, le 26 Juin 2020

**SARL SENSEA AUDIT**

Représentée par Mme Anne-Laure BERTRAND

